FÉDÉRATION DES ORGANISMES SOCIAUX

CGT - Fédération des organismes sociaux

FIN DE L'ASS, ANI SÉNIORS, MENACES SUR LES TRIMESTRES POUR ENFANTS RETRAITE : NOUVEAU ROUND DE LA RÉFORME DES RETRAITES, LES ATTAQUES CONTINUENT

Parce que le patronat ne désarme jamais, Macron poursuit la besogne et ses attaques contre notre système de retraite et notre Sécu

À peine la réforme des retraites, imposée à coup de 49.3, s'applique-t-elle que le gouvernement réouvre le chantier avec de nouvelles attaques majeures contre notre système de retraite. Avec la négociation « séniors », la suppression de l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité) ou la future réforme des dispositifs de solidarité familiaux avec en particulier la volonté de supprimer la Majoration de Durée d'Assurance MDA (Majoration de Durée d'Assurance, les 8 trimestres par enfants) la sale besogne reprend.

L'objectif du gouvernement reste simple, faire travailler tout le monde plus longtemps afin de payer moins de retraite en supprimant petit à petit toutes les périodes dites « assimilées », chômage, trimestres pour enfants…qui ne sont pas travaillées mais qui comptent pour atteindre une carrière complète.

(*Un dossier plus complet accompagne ce communiqué*)

Le dogme du gouvernement :
Seul le travail permettra d'acquérir des droits à la retraite, il faut en finir avec les solidarités

C'est le retour du premier projet Macron de 2020 sur la retraite, jamais abandonné, toujours tapi dans l'ombre, qui n'octroyait des droits à la retraite qu'à ceux qui étaient en situation de travail.

C'est donc une attaque en règle contre les dispositifs de solidarités, et donc contre notre Sécurité sociale qui les a établis. Seuls ceux qui sont au travail, sous la contrainte patronale, auront des Droits. Mais ces Droits seront minorés pour les travailleurs et pour les autres ce sera des Devoirs : 15 heures minimum d'activités hebdomadaires pour les bénéficiaires du RSA ou l'obligation d'occuper des postes aux pires conditions de travail.

Montreuil, Lundi 19 février 2024

Suppression de l'ASS

L'Allocation de solidarité spécifique (552 euros) a été créée en 1984 pour les chômeurs ayant épuisé leurs droits. Attal veut y mettre fin parce que « *Cette aide permet, sans travailler, de valider des trimestres de retraite* » *alors que* « *la retraite doit être le fruit du travail* » (Discours de politique générale du 30 janvier 2024).

Tout est dit du projet du gouvernement : supprimer ces périodes dites assimilées, parce qu'assimilées à du temps de travail donnant droit à des trimestres pour la retraite. Ces périodes issues de la Solidarité de notre système, correspondent jusqu'à 22% des périodes comptant pour la retraite des femmes.

Suppression de la Majoration de Durée d'Assurance (MDA), le COR sous tutelle Macron

Macron a réussi à mettre la main sur le COR, dont le nouveau président, Gilbert Cette, économiste ultra libéral, s'est empressé de décréter que notamment la majoration de durée d'assurance (MDA) qui octroie 8 trimestres par enfant était un modèle social « très avantageux et trop peu incitatif ». S'attaquer à la MDA c'est s'attaquer directement aux femmes.

ANI Séniors c'est l'ANI « Anti-Retraite »: Nous demander de travailler 2 ans de plus et nous donner un os à ronger. Fuyons cet ANI ! Notre seule revendication c'est la retraite à 60 ans !

Le gouvernement d'un cynisme total encourage la négociation d'un ANI séniors pour nous faire croire qu'il se préoccupe des dégâts que vont causer le fait de devoir travailler 2 années de plus ! Alors, sont convoquées des négociations, sans doute bouclées d'avance pour atterrir dans une Loi téléguidée qui va déboucher sur des mesures inadmissibles et qui ne traitent pas la seule question de fond : Abaisser l'âge de départ à la retraite.

Voilà quelques exemples de contenu de cet ANI « Anti-Retraite » :

- **Compte-épargne Temps universel :** C'est congés contre retraite, c'est « tu ne prends pas de congés en échange tu pars plus tôt, mais quand même 2 ans plus tard, à la retraite ! »). Cela mènerait fatalement à la mise en place d'un système individuel de sur complémentaire retraite.
- **Compte pénibilité :** la reconversion plutôt que des départs anticipés pour penibilité. Au lieu de partir plus tôt en fonction de ton état de santé, on va te donner des points…Des points pour ta reconversion car il faut que tu bosses jusqu'au bout !)

La CGT n'a rien à faire dans cet ANI « Anti-Retraite ».

Il faut continuer à combattre et lutter contre ces nouvelles attaques sur notre Retraite et notre Sécu.

C'est toute solidarité qui vise à être supprimée de notre Sécurité sociale.